

Descriptif de module 656

Domaine : Economie & Services
Filière : Informatique de gestion
Orientation :

1. Intitulé de module	Travail de bachelor	2017-2018
Code : 656 Niveau : <input type="checkbox"/> Module de base <input type="checkbox"/> Module d'approfondissement <input type="checkbox"/> Module avancé <input checked="" type="checkbox"/> Module spécialisé <input type="checkbox"/> Autres : Type : <input checked="" type="checkbox"/> Module principal <input type="checkbox"/> Module lié au module principal <input type="checkbox"/> Module facultatif ou complémentaire <input type="checkbox"/> Autres :	Type de formation : <input checked="" type="checkbox"/> Bachelor <input type="checkbox"/> Master <input type="checkbox"/> MAS <input type="checkbox"/> DAS <input type="checkbox"/> CAS <input type="checkbox"/> Autres : Caractéristique : <input checked="" type="checkbox"/> Module dont l'échec peut entraîner l'exclusion définitive de la filière selon l'art.25, al.1 des directives cadres "statut des étudiants-e-s" Organisation temporelle : <input checked="" type="checkbox"/> Module sur 8 semaines à plein temps (modulable) ayant lieu sur le semestre d'automne ou de printemps dès l'obtention des prérequis <input type="checkbox"/> Module sur 2 semestres <input type="checkbox"/> Semestre d'automne <input type="checkbox"/> Semestre de printemps <input type="checkbox"/> Autres :	

2. Organisation

Crédits ECTS
12

Langue principale d'enseignement :

- Français Italien
 Allemand Anglais
 Autres :

3. Prérequis

- Avoir validé le module
 Avoir suivi les modules
 Pas de prérequis
 Autres : avoir 120 crédits **ou** avoir suivi les modules du semestre 4 **et** avoir obtenu 100 crédits

4. Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage

Le travail de bachelor fournit à l'étudiant un cadre permettant de démontrer sa capacité à :

- faire une synthèse des connaissances acquises au cours de sa formation, en particulier dans un domaine de l'informatique ;
- mener une étude scientifique et théorique sur un sujet donné et en réaliser certains aspects ;
- résoudre un problème ou une série de problèmes découlant de la réalité économique ;
- **fournir un livrable sous forme d'un programme informatique ou d'une méthode concrète ;**
- rédiger un mémoire rendant compte de l'étude menée et de la réalisation effectuée ;
- présenter, soutenir et défendre l'ensemble de son travail de manière à la fois pertinente et personnalisée.

Le mémoire de bachelor

Durée	La durée du travail de bachelor correspond à 360 heures de travail (8 semaines à plein temps ou l'équivalence à temps partiel), soit 12 crédits ECTS.
Mémoire de bachelor	Le mémoire de bachelor est le développement d'une idée ou d'un intérêt pour un domaine de l'informatique. Il représente un volume indicatif de 30 à 50 pages A4 présentées selon les normes usuelles de la bureautique ; les schémas et graphiques ne sont pas comptés dans ce volume.
Travail individuel	Le travail de bachelor comprend une note écrite et signée par laquelle l'étudiant atteste avoir réalisé seul son travail et sans avoir utilisé des sources importantes autres que celles citées dans la bibliographie (cf. la charte graphique).
Charte graphique	Le travail de bachelor doit scrupuleusement respecter la charte graphique prévue à cet effet et qui est mise à disposition sur l'intranet de l'école : Modèle de document pour le TDB [https://intranet.hesge.ch/intranet/enseignement-recherche/formation-de-base]
Plagiat	L'étudiant ne peut pas reprendre les travaux d'autres auteurs pour s'en approprier le mérite, pas plus qu'il ne peut reprendre ses propres travaux antérieurs pour les transformer en travail de bachelor. Par conséquent, lorsqu'un étudiant s'appuie sur les travaux d'autres auteurs, ou sur ses travaux antérieurs, il doit clairement identifier ses sources, et mettre entre guillemets les parties de textes tirées d'ouvrages ou d'articles qu'il utilise pour alimenter sa réflexion ou son argumentation. Tout plagiat avéré conduit à l'annulation du travail de bachelor et à l'attribution de la note de 1, ainsi qu'à d'autres sanctions prévues au règlement.
Bibliographie	L'étudiant doit procéder à une recherche bibliographique ad hoc allant au-delà de la reprise des références bibliographiques fournies dans le cadre de ses cours. La présentation des références bibliographiques devra respecter les consignes contenues dans le Guide de rédaction et de présentation préparé par l'Infothèque et disponible à l'adresse suivante : https://www.hesge.ch/heg/sites/default/files/guide_ref.pdf

Le directeur de mémoire

Rôle du directeur de mémoire	<p>La direction désigne un professeur pour diriger le travail de bachelor en qualité de « directeur de mémoire ».</p> <p>Les rôles principaux du directeur de mémoire sont de :</p> <ul style="list-style-type: none">• vérifier avec l'étudiant la pertinence du sujet et des objectifs proposés ainsi que la faisabilité du travail ;• accepter le sujet du mémoire ;• définir la période de début et de fin ainsi que la date de soutenance ;• signer la convention de travail de bachelor ;• suivre l'état d'avancement du travail de l'étudiant ;• conseiller l'étudiant dans le cadre de la rédaction du mémoire et l'assister en cas de difficulté ;• évaluer le mémoire ;• participer à l'évaluation de la soutenance orale.
------------------------------	---

Déroulement

Planification	<p>A la fin de la première semaine, l'étudiant soumet au directeur de mémoire une proposition écrite de travail de bachelor contenant au moins :</p> <ul style="list-style-type: none">• la description du domaine étudié ;• la liste des objectifs poursuivis et des contraintes dans le cadre du travail de bachelor ;• la proposition du sujet de mémoire. <p>L'étudiant signe une convention de travail de bachelor stipulant la date de reddition, de soutenance et la charge de travail hebdomadaire prévu.</p> <p>Exemple :</p> <p>8 semaines à 100 % ou 16 semaines à 50 % ou combinaison : 4 semaines à 50 % et 6 semaines à 100 %</p> <p>A la date définie selon cette convention, l'étudiant remet la version définitive de son mémoire selon les directives de dépôt (page 4 – modalités diverses).</p> <p>L'étudiant soutient son mémoire à la HEG dans les 2 semaines qui suivent la reddition de son travail.</p>
---------------	--

5. Thèmes / mots-clés

Etude scientifique, délivrable, soutenance

6. Unités de cours

Aucune

7. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module se fera en principe de la manière suivante :

Principes	<p>Le travail de bachelor est évalué par le jury.</p> <p>La durée de la soutenance est, en principe, de 60 minutes, dont environ 30 minutes de présentation et 30 minutes de défense. Le jury dresse un procès-verbal de soutenance et le remet, signé par les membres, au secrétariat de filière.</p> <p>En cas de Fx, le procès-verbal de soutenance doit contenir les modalités et les objectifs de la remédiation.</p>
Critères d'évaluation	<p>L'évaluation du travail de bachelor porte sur :</p> <ul style="list-style-type: none">• la valeur scientifique du travail et l'adéquation aux objectifs généraux et particuliers fixés lors de la détermination du sujet ;• le respect des conditions de réalisation définies dans la présente directive ;• la rédaction et la présentation ;• la soutenance.
Jury	<p>Le jury est composé d'un juré externe et du directeur de mémoire, plus éventuellement un membre de la direction de la HEG.</p>
Note	<p>Chaque membre du jury fixe une seule note représentant son évaluation du mémoire et de la soutenance.</p> <p>Les notes individuelles sont mises au dixième (la note minimale est 1, la note maximale est 6, la note suffisante est 4).</p> <p>La note du travail de bachelor est la moyenne arithmétique simple des notes attribuées par les membres du jury.</p> <p>La moyenne est calculée au dixième.</p>

Fx	<p>En cas de Fx :</p> <p>C'est le jury de soutenance qui fixe les objectifs, les modalités et le contenu des éléments à compléter ou à améliorer dans les 30 jours qui suivent la soutenance, date limite à laquelle le complément doit avoir été évalué.</p>
Communication du résultat	<p>La note est communiquée, à l'étudiant, immédiatement à la fin de la délibération par le jury.</p>
Non-conformité de la forme	<p>Si le jury considère que le travail de bachelor comporte des lacunes importantes sur la forme (orthographe, qualité du français, syntaxe, conformité aux exigences de la charte graphique, etc.), il peut imposer à l'étudiant de déposer à l'école une dernière version corrigée dans un délai de 15 jours après la soutenance. L'obtention du bachelor est retardée jusqu'au dépôt de la version révisée et sous réserve que cette dernière satisfasse les exigences de conformité de l'école. Le bachelor est délivré si l'étudiant obtient 180 ECTS.</p>

Modalités diverses

Dépôt	<p>Lors du dépôt, l'étudiant remet le document pdf sur https://app.hesge.ch/webnas en se connectant avec le login AAI. Sur la page d'accueil WebNAS vous devez cliquer sur upload, ensuite sur le navigateur pour sélectionner votre fichier (Note : utilisez le bon choix de « Browse » selon la taille de votre fichier). Finalement vous devez cliquer sur envoyer pour finaliser le processus et le secrétariat sera notifié par e-mail de votre envoi.</p> <p>C'est un service d'envoi uniquement. Une fois que l'envoi a été fait, vous ne pourrez plus le télécharger ou l'ouvrir. Tout travail non rendu dans les délais obtient la note 1.0.</p>
Confidentialité	<p>Le mémoire du travail de bachelor appartient à la HEG qui se réserve le droit de le diffuser en entier ou en partie. Cependant, si l'étudiant utilise des informations collectées en entreprise et que celle-ci requiert expressément une clause de confidentialité, la HEG s'engage à la respecter. Pour ce faire, l'étudiant devra alors mentionner la clause de confidentialité sur le formulaire de dépôt.</p>
Échec	<p>Si l'échec du travail de bachelor est l'unique cause de non-obtention du bachelor, l'étudiant est autorisé à déposer un nouveau travail de bachelor dans un délai maximal de 6 mois. Est considéré comme nouveau travail de bachelor, soit une version révisée, corrigée et améliorée du précédent travail mais en gardant le même sujet, soit un nouveau sujet de travail. Si le nouveau travail (même sujet ou nouveau sujet) est à nouveau insuffisant, l'échec est définitif.</p>
Responsabilité	<p>L'utilisation des conclusions et recommandations formulées dans le travail de diplôme, sans préjuger de leur valeur, n'engagent ni la responsabilité de l'auteur, ni celle du directeur de mémoire, du juré et de la HEG.</p>